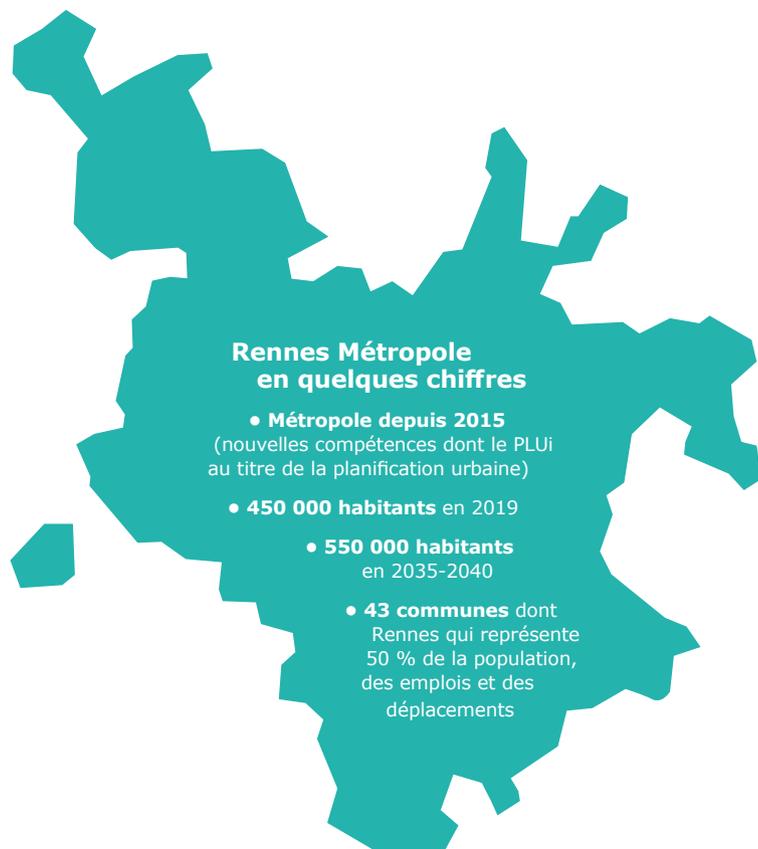


À RENNES MÉTROPOLE, UN URBANISME FAVORABLE À LA SANTÉ

Frédéric AUFRAY

De longue date, les élus de Rennes et des communes limitrophes ont accordé une grande importance au lien de la Métropole à son environnement : son armature urbaine a été pensée et son développement géré au regard de la qualité du cadre de vie et des enjeux agricoles du territoire.



Rennes Métropole, « ville archipel »

La ville de Rennes s'est également investie sur le thème spécifique de la santé. La commune fait partie des membres fondateurs du Réseau français des Villes-Santé de l'OMS formellement créé en 1990. L'objectif est de développer une approche locale, globale et positive de la santé entendue comme une ressource au bénéfice de tous. Un objectif qui se matérialise notamment dans le Plan Local Santé Ville adopté en 2011. Il apparaît par ailleurs que la santé est un thème fédérateur qui permet de replacer les habitants au cœur des politiques publiques : un levier souvent plus efficace que les mobilisations autour des questions environnementales, en général plus éloignées des préoccupations des habitants.

Ce contexte porteur est aussi lié à la dynamique partenariale. En témoigne le groupe de travail « Réseau Bretagne Urbanisme et Santé » réunissant, à rythmes réguliers, des acteurs qui n'avaient pas nécessairement l'habitude d'échanger sur le sujet de la santé, notamment Rennes et Rennes Métropole, l'Agence régionale de santé, l'Observatoire régional de la santé, l'agence d'urbanisme, et l'incontournable École des hautes études en santé publique (EHESP) qui se trouve être localisée à Rennes. C'est également l'EHESP qui a élaboré le premier guide *Agir pour un urbanisme favorable à la santé, concepts et outils*, publié par le ministère de la Santé en 2014 et qui fait aujourd'hui référence.

Il y a donc le croisement d'une réelle volonté politique et d'un écosystème particulièrement porteur sur ces questions.

Aujourd'hui, un cap est franchi. On travaille désormais à l'échelle de la Métropole pour inscrire les préoccupations de santé dans les documents de planification et les documents cadres des politiques

d'aménagement : le plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi), le plan climat-air-énergie territorial (PCAET), le plan de déplacement urbain (PDU)... Tout est mis en œuvre pour que la santé soit un réflexe dans toutes les démarches d'urbanisme.

Un PLUi qui s'empare des enjeux de santé

Le PLUi est le principal document de planification de l'urbanisme qui offre, avec le projet d'aménagement et de développement durable (PADD), les orientations d'aménagement et de programmation (OAP) ainsi que le règlement de toute une palette de recommandations, de prescriptions et de règles. L'élaboration du PLUi de Rennes Métropole – approuvé en décembre 2019 – a été l'occasion d'aborder les sujets locaux susceptibles d'impacter la santé : la qualité de l'eau, la qualité de l'air, les sols pollués, les nuisances sonores, la qualité des matériaux, les ondes électromagnétiques, les mouvements des sols, l'offre de soins, le vieillissement des populations... Des sujets sur lesquels le document de planification, l'un des premiers en France à investir aussi complètement le thème de la santé, propose des leviers d'intervention.

Le PADD, volet politique du PLUi, aborde ainsi les questions de santé dans plusieurs des neuf orientations stratégiques posées : celles relatives à la mobilité, à la lutte contre le changement climatique, etc. Le choix politique fort a été d'énoncer une orientation spécifique sur la santé : « construire une

Métropole du bien-être au service de ses habitants intégrant la santé et la gestion des risques dans les projets, et limitant les nuisances. »

Cette orientation se décline en objectifs plus précis :

- garantir la cohésion sociale et l'équité ;
- promouvoir un habitat sain ;
- garantir la qualité et la ressource en eau ;
- éviter ou réduire l'exposition des populations aux nuisances sonores et atmosphériques et aux risques naturels, technologiques et industriels ;
- poursuivre la dynamique en cours de réduction des déchets ;
- promouvoir des projets et des aménagements favorables au bien-être et à la santé.

Zoom sur la qualité de l'air

Logiquement, les OAP, qui constituent le cadre du projet urbain et définissent les intentions d'aménagement à l'échelle de l'îlot, du quartier, du territoire intercommunal..., viennent préciser les conditions pour atteindre ces différents objectifs.

Dans le PLUi de Rennes Métropole, l'OAP Santé-Climat-Énergie concerne l'ensemble du territoire intercommunal et vise, de manière concrète, à limiter par exemple l'exposition des populations aux pollutions atmosphériques.

Le travail en amont de la formalisation de cette OAP dans le PLUi a été réalisé avec le concours de l'EHESP et d'Air Breizh (l'observatoire local de la qualité de l'air).

L'EHESP a mis à plat les liens de causalité entre l'exposition des populations aux pollutions atmos-



Vaste aire de jeux, quartier Gros Chêne à Rennes

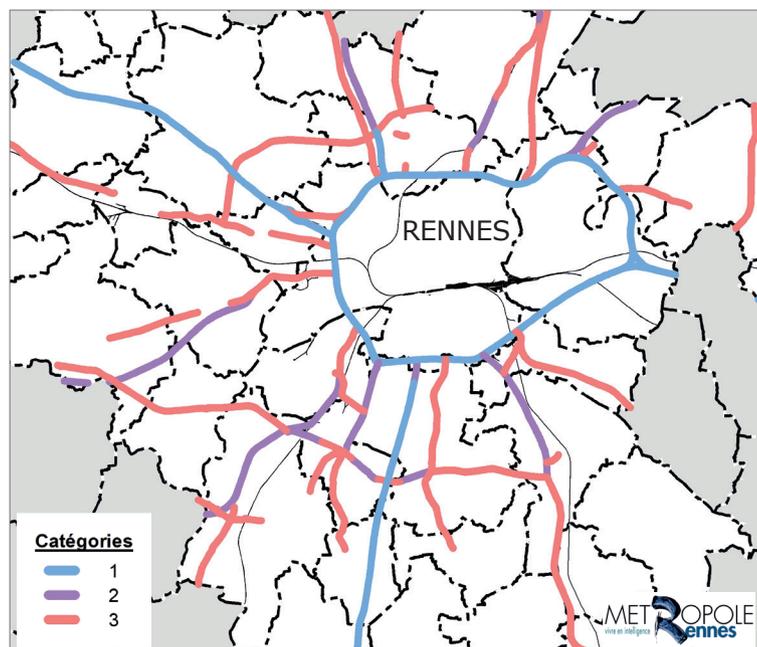
phériques et les impacts sur la santé des habitants. Un travail pour établir quelles sont les substances nocives, quels sont leurs générateurs dans la ville et quelles sont leurs incidences pour la santé. À partir de ces éléments, des mesures ont été faites sur le territoire par Air Breizh (campagne de février 2018). Il a ainsi pu être établie une cartographie des zones de vigilance aux abords des axes routiers.

Le principe adopté dans le PLUi est de limiter l'exposition des populations en éloignant les constructions des sources de pollution nocives. Il se traduit par une série de recommandations générales du type : « porter une attention particulière dans les zones de vigilance aux projets de construction d'habitation en travaillant sur l'organisation du bâtiment en lui-même (positionnement des pièces de vie et des dortoirs éloigné des axes de circulation). »

Il se traduit aussi par des prescriptions réglementaires telle que « l'interdiction dans les zones de vigilance des voies de catégorie 1 et 2, de créer des constructions d'équipements recevant des publics sensibles c'est-à-dire des hébergements destinés aux personnes âgées et aux personnes handicapées ; des établissements d'enseignement, des établissements de santé hospitaliers et des établissements d'action sociale à destination de la petite enfance. »

Le PLUi de Rennes Métropole traite de la même manière nombre d'autres sujets d'aménagement au prisme de la santé, pour lesquels il énonce des orientations, fait des recommandations ou pose des prescriptions réglementaires : l'implantation des logements pour personnes âgées, l'impact des lignes à très haute tension, les équipements de soins...

Santé / Air-Bruit. Les zones de vigilance sur voies de catégorie 1, 2 et 3.



Développer des démarches d'urbanisme favorables à la santé dans les opérations d'aménagement

L'étape suivante est celle de la réalisation des aménagements urbains dont une illustration peut être donnée avec le programme d'aménagement et de renouvellement urbain du quartier du Gros-Chêne. La démarche d'urbanisme favorable à la santé a, par exemple, ciblé la question de l'activité physique et de la cohésion sociale conduisant à travailler particulièrement sur les aires de jeux pour enfants.

De ce travail, il est ressorti que, dans ce quartier, il ne servait à rien de disséminer des petites aires de jeux où les enfants ne jouent pas plus de 7 à 8 secondes. Il a donc été décidé de créer des pôles d'aires de jeux moins nombreux, mais offrant davantage de mobilier d'activités diversifiées ; des pôles qui soient aussi des points de rencontres entre parents. Une manière très concrète d'améliorer la santé des enfants en agissant sur la socialisation et le développement de compétences psychosociales, sur les risques de diabète, de surpoids... et d'avoir une action en matière de cohésion sociale.

Vers un projet métropolitain urbanisme et santé

D'autres jalons restent à poser. En ligne de mire, la réalisation d'un projet métropolitain Urbanisme et Santé. Plus qu'un document, une démarche qui vise à mieux cerner les thèmes qui sont à travailler ainsi que les registres de l'action : celui de l'animation

« santé » du territoire métropolitain rennais, celui de la lutte contre les inégalités sociales et territoriales, celui de l'amélioration du cadre de vie des métropolitains... ■

Article issu de l'intervention faite lors du rendez-vous aua/T Détours Prospectifs d'avril 2019 : « Santé des habitants, quelles politiques urbaines ? ».